

**SERVICE CANTONAL DE LA JEUNESSE**

OP 1  
Promouvoir la protection et l'aide  
à la jeunesse  
Fr. 31'023'600 net

GP 11 Institutions et organisations spécialisées Fr. 17'554'757 net	GP 12 Promotion et soutien Fr. 301'255 net	GP 13 Education sociale et promotion de la santé Fr. 174'361 net	GP 14 Protection de l'enfant Fr. 4'190'859 net
GP 15 Conseil social/psychologie/logopédie/psychor Fr. 7'037'784 net	GP 16 Psychiatrie pour enfants et adolescents Fr. 431'109 net	GP 17 Education précoce spécialisée Fr. 1'333'475 net	

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2007	Budget 2008	Budget 2009	Ecart 08/09
<b>3 Charges de fonctionnement</b>	<b>26'793'543.68</b>	<b>28'775'600</b>	<b>35'847'800</b>	<b>7'072'200</b>
30 Charges de personnel	9'132'746.75	9'407'700	11'089'700	1'682'000
31 Biens, services et marchandises	3'054'527.86	3'520'700	3'985'700	465'000
33 Amortissements	674.62	0	0	0
36 Subventions accordées	12'634'737.76	14'506'000	19'566'100	5'060'100
37 Subventions redistribuées	0.00	0	0	0
38 Attributions aux financements spéciaux	500'000.00	0	0	0
39 Imputations internes	1'470'856.69	1'341'200	1'206'300	-134'900
<b>4 Revenus de fonctionnement</b>	<b>5'357'372.74</b>	<b>1'807'200</b>	<b>5'116'200</b>	<b>3'309'000</b>
40 Impôts	460.00	0	0	0
43 Contributions	196'438.30	485'200	238'100	-247'100
45 Dédommagements de collectivités publiques	198'158.70	200'000	3'000	-197'000
46 Subventions acquises	4'703'070.59	1'122'000	4'875'100	3'753'100
47 Subventions à redistribuer	0.00	0	0	0
49 Imputations internes	259'245.15	0	0	0
<b>Charges nettes de fonctionnement</b>	<b>21'436'170.94</b>	<b>26'968'400</b>	<b>30'731'600</b>	<b>3'763'200</b>
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>32'979.35</b>	<b>1'732'000</b>	<b>292'000</b>	<b>-1'440'000</b>
50 Investissements propres	7'747.20	382'000	142'000	-240'000
56 Subventions accordées	25'232.15	1'350'000	150'000	-1'200'000
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>32'979.35</b>	<b>1'732'000</b>	<b>292'000</b>	<b>-1'440'000</b>
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>21'469'150.29</b>	<b>28'700'400</b>	<b>31'023'600</b>	<b>2'323'200</b>

**SERVICE CANTONAL DE LA JEUNESSE**

Remarques
<p>Les charges de fonctionnement du SCJ présentent une augmentation de 7.07 millions par rapport au budget 2008.</p> <p>Charges de personnel : L'augmentation importante de ces charges (1.682 millions) est une conséquence directe de la RPT I. En effet, jusqu'en 2008, les centres pédagogiques et scolaires étaient financés par l'AI. En 2008, le financement de ce secteur est assuré par un budget de l'ACF, au travers d'une subvention. Dans le cadre du budget 2009, les postes pour les 9.7 collaborateurs dans les centres pédao-pédagogiques et scolaires régionaux, et 2 postes pour les centres d'examen ont été ouverts au SCJ au sein du CDTEA.</p> <p>Biens, services et marchandises : L'augmentation entre les comptes 2007 et le budget 2009 est à nouveau une conséquence de la RPT I. Depuis 2008, le SCJ est chargé de financer les mesures logopédiques privées et les prises en charge en éducation précoce spécialisée.</p> <p>Dans le cadre de la préparation budgétaire 2009, nous avons adapté les montants de la façon suivante : +300'000.- pour le traitement d'enfants par des logopédistes privés ; + 80'000.- pour Insieme, responsable de la prise en charge en éducation précoce spécialisée le Haut-Valais.</p> <p>Subventions accordées : La grande partie de l'augmentation de 5.06 millions se justifie par un nouveau contrat de prestations avec la Confédération en ce qui concerne les institutions d'éducation spécialisée. Désormais, l'argent versé par la Confédération, 3.756 millions, apparaît comme charges dans la rubrique 36 et comme recettes dans la rubrique 46. Le solde s'explique par l'augmentation du nombre de structures d'accueil à la journée dont nous finançons 30 % des charges salariales du personnel éducatif reconnu et 30 % du matériel éducatif (863'000). Il s'explique aussi par l'établissement d'un contrat avec le RSV qui engagera désormais le personnel nécessaire à l'UPEA (+350'000). Les charges de personnel sont réduites en conséquence.</p>

RESSOURCES HUMAINES	Réalisé 2007	Planifié 2008	Planifié 2009
Fonctionnaires	53.85	56.45	68.85
Auxiliaires de longue durée	8.50	2.10	5.60

Réalisé : nombre de postes à l'organigramme occupés au 31 décembre / Planifié : nombre de postes à l'organigramme

Remarques														
<p>L'augmentation du personnel est la suivante :</p> <table> <tr> <td>Planifié 2008</td> <td>56.45</td> </tr> <tr> <td>+ CPS</td> <td>9.70</td> </tr> <tr> <td>+ Centre d'évaluation</td> <td>2.00</td> </tr> <tr> <td>+ Transformation auxiliaires</td> <td>3.00</td> </tr> <tr> <td>- UPEA (dans RSV)</td> <td>- 2.30</td> </tr> <tr> <td></td> <td>-----</td> </tr> <tr> <td>Planifié 2009</td> <td>68.85</td> </tr> </table>	Planifié 2008	56.45	+ CPS	9.70	+ Centre d'évaluation	2.00	+ Transformation auxiliaires	3.00	- UPEA (dans RSV)	- 2.30		-----	Planifié 2009	68.85
Planifié 2008	56.45													
+ CPS	9.70													
+ Centre d'évaluation	2.00													
+ Transformation auxiliaires	3.00													
- UPEA (dans RSV)	- 2.30													
	-----													
Planifié 2009	68.85													

OBJECTIF POLITIQUE
<b>Contribuer à la promotion, au soutien et à la coordination de la politique, de la protection et de l'aide spécialisée aux jeunes</b>
Sous-objectifs politiques
1 Optimiser l'accueil des jeunes dans les institutions spécialisées
2 Promouvoir la politique familiale, notamment par le soutien aux réseaux d'accueil à la journée des enfants entre 0 et 12 ans
3 Promouvoir une politique en faveur des jeunes par une écoute de leurs préoccupations, un soutien à leurs projets, une coordination au niveau des communes et des régions de leurs activités et un encouragement au développement du processus d'autonomie et d'intégration à la société
4 Assurer la sécurité des enfants et des jeunes en leur fournissant les moyens et les structures nécessaires afin de les protéger des facteurs qui mettent en danger leur développement
5 Fournir aux enfants, aux jeunes et à leurs familles des prestations spécialisées (psychothérapie, psychologie, psychiatrie, logopédie, psychomotricité, pédagogie précoce spécialisée) lorsque leur développement psychosocial est perturbé ou en danger de l'être

**SERVICE CANTONAL DE LA JEUNESSE**

<b>Mesures prioritaires</b>					
<i>ad1</i>	1 Mise en place d'une gestion par contrats de prestations des institutions d'éducation spécialisée en phase transitoire. 2 1.1 Evaluation globale de la mise en place des contrats de prestations et ajustement des tarifs. 3 1.2 Développement des instruments nécessaires au controlling qualité (bilan comportemental, scolaire ou professionnel et réinsertion)				
<i>ad2</i>	4 Adoption et mise en vigueur de la nouvelle directive dans le domaine de l'accueil à la journée des enfants de 0 à 12 ans (sécurité, locaux, taux d'encadrement, salaires subventionnés)				
<i>ad3</i>	5 Mise en application des recommandations figurant dans le rapport Eggs-König (éventuellement modification de l'ordonnance du Conseil d'Etat, adaptation du règlement concernant les critères de soutien financier aux projets des jeunes, adaptation du cahier des charges du délégué à la jeunesse, adaptation de la mission et du fonctionnement de la Commission des jeunes).				
<i>ad4</i>	6 Optimisation de la protection de l'enfant en collaboration avec les autorités tutélaires et les communes par la mise en place d'un nouveau concept des curatelles éducatives, au sens de l'art. 308, al. 2 (modélisation en collaboration avec les autorités tutélaires de directives limitant dans le temps la prise en charge ainsi que la participation financière des parents)				
<i>ad5</i>	7 Mise en application, suite à la RPT, du nouveau concept cantonal pour la pédagogie spécialisée en Valais dans le domaine de la logopédie par la mise en place de centres d'examens neutres et l'élaboration de contrats de prestations avec les logopédistes et les légasthénie-thérapeutes installés en privé (décembre 2009) : - phase 1 : mise en place de 2 centres d'examen neutres (janvier 2009) ; - phase 2 : l'ensemble des prestations logopédiques fournies par des logopédistes privés et des légasthénie-thérapeutes est géré par le biais d'un contrat de prestations (décembre 2009) 8 Mise en place, sur l'ensemble du canton, suite à la RPT, des équipes pédago-thérapeutiques des centres pédagogiques spécialisés, afin de favoriser l'intégration à l'école d'enfants souffrant d'un handicap (janvier 2009) 9 Participation avec 10 autres cantons à l'élaboration des procédures standardisées d'évaluation des besoins individuels (logopédie, psychomotricité, encadrement psychologique, mesures de pédagogie précoce spécialisée)				
<b>Indicateurs</b>		<b>Réalisé 2007</b>	<b>Planifié 2008</b>	<b>Planifié 2009</b>	<b>Ecart 08/09</b>
<i>ad1</i>	1 Pourcentage des institutions d'éducation spécialisée participant à la période transitoire des contrats de prestations		80%	100%	20%
<i>ad2</i>	2 Nbre de places subventionnées dans les structures d'accueil à la journée à temps d'ouverture élargi	3'475	2'610	2'610	0
	3 Nbre de places subventionnées auprès de parents d'accueil à la journée			1'200	
	4 Pourcentage de communes et structures d'accueil ayant reçu les nouvelles directives			100%	
	5 Séances d'information à l'attention des communes et des professionnels de la petite enfance concernant la modification des directives			3	
<i>ad3</i>	6 Présentation à la Commission des jeunes et à la Commission pour la promotion et la protection de la jeunesse des propositions contenues dans le rapport Eggs-König			01.03.09	
<i>ad4</i>	7 Durée moyenne de prise en charge des curatelles éducatives, selon l'art. 308, al. 2 (en année).			1.5	
<i>ad5</i>	8 Nbre de dossiers d'enfants bénéficiant d'une aide spécialisée et/ou de mesures de protection	6'635	5'800	5'800	0
	9 Pourcentage des prestations fournies par les logopédistes, légasthénie-thérapeutes et pédagogues en éducation précoce spécialisée au bénéfice d'un contrat de prestations réglant la prise en charge des besoins individuels à haut seuil			100%	